



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 71322

Texte de la question

Mme Marie-Line Reynaud attire l'attention de M. le Premier ministre sur le film « Le baiser de la lune ». Tel est le titre d'un court-métrage d'animation poétique, réalisé par une production rennaise, pour aborder les relations amoureuses entre personnes du même sexe à l'intention des enfants de CM1-CM2. Il raconte l'histoire d'amour entre un poisson-chat et un poisson-lune. Le ministre de l'éducation nationale a décidé par l'intermédiaire de l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine, de faire retirer le logo de son ministère en tant que partenaire de ce film. La lutte contre l'homophobie est en 2010 une des priorités qui nécessite le soutien et l'intervention au quotidien de tous les acteurs publics et surtout de l'État. Ce film, dont le coût est estimé à 150 000 euros, a bénéficié du soutien d'autres institutions publiques comme le conseil régional de Bretagne, les conseils généraux des Côtes-d'Armor et du Finistère et la ville de Rennes. Mais le haut-commissaire aux solidarités et à la jeunesse a accordé une subvention d'un montant de 3 000 euros à ce projet. La décision du ministre de l'éducation nationale a été prise sous la pression d'une partie des associations ultra-conservatrices et de l'aile la plus à droite de la majorité. Elle refuse d'accepter que la lutte contre les discriminations en raison de l'orientation sexuelle ou de l'identité de genre soit sacrifiée pour faire plaisir à une partie de l'électorat de droite à l'heure d'échéances électorales importantes, qui s'annoncent très difficiles pour la majorité UMP. Elle s'interroge aujourd'hui sur cette nouvelle cacophonie qui est encore une preuve de la désorganisation gouvernementale. Elle lui demande d'indiquer si ce projet a ou non le soutien du Gouvernement et de préciser lequel des deux ministres il entend désavouer. Elle lui demande de préciser s'il va demander à son ministre de l'éducation nationale de revenir sur sa décision et ainsi soutenir une action importante pour lutter contre l'homophobie.

Texte de la réponse

Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative n'est pas associé à la réalisation de ce projet, pas plus qu'il n'a signé de partenariat pour la diffusion de cette oeuvre au sein des écoles. En conséquence, l'inspection académique d'Ille-et-Vilaine a demandé et obtenu le retrait du logo éducation nationale, diffusé de manière abusive sur le site de l'association productrice du court-métrage. Par ailleurs, le ministre a tenu à faire de la lutte contre les discriminations à caractère sexuel et en particulier contre l'homophobie, l'un des axes forts de son action. Il souligne que la prévention des discriminations est inscrite au coeur des priorités de l'éducation nationale pour l'année scolaire 2010-2011, comme l'illustre la circulaire n° 2010-38 du 16 mars 2010 de préparation de la rentrée 2010. Cet engagement s'est traduit notamment par une campagne de promotion de la ligne Azur, en mai 2010, service téléphonique destiné à écouter et à soutenir les adolescents qui s'interrogent sur leur orientation sexuelle. La campagne a été pour la première fois étendue aux collèves. Pour faciliter le travail des équipes éducatives, l'éducation nationale a également tenu à mettre à leur disposition, sur le site du ministère, une brochure intitulée « L'homophobie, savoir et réagir ». Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative entend également promouvoir l'utilisation, dans les établissements scolaires, des courts-métrages « Jeune et homo sous le regard de l'autre », outil de lutte contre l'homophobie et de prévention du suicide chez les jeunes homosexuels. Ces films ont été réalisés dans le cadre du concours de scénarios organisé fin 2008 par le ministère de la santé, en partenariat avec l'INPES et Canal +.

Ces courts-métrages ont été adressés à la rentrée 2010 aux recteurs et aux inspecteurs d'académie, directeurs des services départementaux de l'éducation nationale, ainsi qu'aux médecins conseillers techniques académiques et départementaux avec un livret d'accompagnement. Les chefs d'établissement sont également invités à se saisir de cette ressource pédagogique. Enfin, un grand nombre de plans académiques de formation proposent chaque année des modules concernant la lutte contre l'homophobie en particulier et plus globalement la prévention de toutes les formes de discriminations.

Données clés

Auteur : [Mme Marie-Line Reynaud](#)

Circonscription : Charente (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71322

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 16 février 2010, page 1530

Réponse publiée le : 28 juin 2011, page 6900